

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu les statuts de la Fondation partenariale de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **088/2022/CAB**
Conseil d'administration du 8 juillet 2022 :

Sujet : Liste des membres de l'Université de Limoges au sein du Conseil d'Administration de la Fondation partenariale de l'Université de Limoges

KLOCK-FONTANILLE Isabelle Présidente de l'Université de Limoges
VALETTE Stéphane Vice-Président Conseil d'Administration
CROS Dominique Vice-Président de la Recherche
ROUVELLAC Éric Vice-Président délégué Formation et Vie Universitaire
COUDERC Vincent Vice-Président délégué aux relations partenariales et valorisation
MC LAUGHLIN Cécile Vice-Présidente déléguée Innovation et Interdisciplinarité
LEFORT Claire Vice-Présidente déléguée Partage et diffusion scientifique - science ouverte
BAUER Thomas Vice-Président délégué à la Stratégie de Communication
DERKI Kenza Vice-Présidente Étudiants
FORESTIER Lionel Représentant du personnel
BERNIER Alexia Représentante du personnel
HOSCAR Christèle Directrice Générale des Services
BLONDY Brigitte Directrice Générale des Services adjointe
THOMAS Philippe
HUITEMA Laure
CHOMETTE Hubert
PAULIAT Hélène
LALLOUE Fabrice

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 26
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Fait à Limoges, le 8 juillet 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 12 juillet 2022.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*